



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 7 octobre 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Russell Perkins Corey Strapps et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

La conseillère Karrie Parent est absente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR Le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 octobre 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Annulation de la résolution numéro 2024-06-126
 - 8.3 Autorisation de signature du protocole de négociation
 - 8.4 Embauche d'un inspecteur municipal
 - 8.5 Demande dans le cadre du Programme d'aide financière 2025 pour la formation des pompiers volontaires de la municipalité de Bury
 - 8.6 Application SURVI-mobile
 - 8.7 Mandat pour le chargé de projet – Demande de subvention PAVL volet redressement 2025
 - 8.8 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac



No de résolution
ou annulation

- 8.9 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien 2024
 - 8.10 Contrat pour concassage de matériaux granulaires
 - 8.11 Services professionnels pour l'assistance technique sur le préavis de l'attestation assainissement
 - 8.12 Prolongation FRR volet 2 projet #3 – réaménagement et mise aux normes du parc
 - 8.13 Autorisation de signature - Entente concession Golf Pen-Y-Bryn
 - 8.14 Octroi de bourses de finissants
 - 8.15 Don au journal - Image de Bury
9. Législation
 10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
 11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 4 novembre 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024**

2024-10-174

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Russell Perkins,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**
Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions d'ordre général

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisirs, sport et culture



2024-10-175
C. B. B. B. B. B.

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 278 413.73 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2024 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-10-176

8.2 Annulation de la résolution numéro 2024-06-126

ATTENDU QUE Excavation Stéphane Nadeau avait obtenu le contrat pour le concassage de 10 000 tonnes de gravier 0,3/4 ;

ATTENDU QUE celui-ci souhaite se retirer de cette entente;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'annuler la résolution numéro 2024-06-126.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-10-177

8.3 Autorisation de signature du protocole de négociation

ATTENDU QUE le comité de négociation débute les négociations de la prochaine convention collective avec le syndicat des pompiers de la municipalité de Bury ;

ATTENDU QU'un protocole de négociation a été convenu entre les parties ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage et la directrice générale,
Mme Louise Brière, à signer ledit document.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Samantha Hartwell déclare un intérêt et se retire.

2024-10-178

8.4 Embauche d'un inspecteur municipal

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis janvier 2024 et que plusieurs affichages ont été effectués pour le combler conformément à l'article 15 de la convention collective;



No de résolution
ou annulation

2024-10-179

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de monsieur Éric Bisson comme inspecteur municipal.

QUE l'échelle de traitement salariale ainsi que les conditions de travail soient celles prévues dans la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Samantha Hartwell reprend son siège.

8.5 Demande dans le cadre du Programme d'aide financière 2025 pour la formation des pompiers volontaires de la municipalité de Bury

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

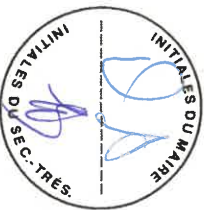
ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury prévoit la formation de trois (3) pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministre de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Russell Perkins,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU DE présenter une demande d'aide financière pour l'année 2025 dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des



No de résolution
ou annotation

pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-10-180

8.6 Application SURVI-mobile

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire l'acquisition de l'application SURVI-mobile afin d'améliorer l'organisation des effectifs lors des interventions du service incendie ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bliodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'achat de l'application SURVI-mobile au montant de 550.00 \$ pour l'acquisition et 1 700.00 \$ pour les frais annuels, plus taxes, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

QUE l'acquisition, l'installation et les équipements nécessaires soient pris à même la TECQ 2019-2024.

QUE les frais d'utilisation d'octobre à décembre 2024 soient pris à même le budget 2024.

QUE les frais d'utilisation de janvier à septembre 2025 soient pris à même le budget 2025, sur condition de l'adoption du budget 2025.

QU'UNE indexation de 3 % annuellement sera appliquée pour la 2^e et 3^e année.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-10-181

8.7 Mandat pour le chargé de projet – Demande de subvention PAVL volet redressement 2025

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de mandater un chargé de projet pour la demande de subvention PAVL volet redressement 2025 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bliodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services professionnels présentée par les Services EXP inc. au montant de 3 663 \$, plus taxes, comme chargé de projet pour la demande de subvention PAVL volet redressement 2025.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière, à signer l'offre de service.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-10-182

8.8 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury présente une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres public #CAR-2025,



pour un achat regroupé de différents carburants en vrac (essences, diesels et mazouts) ;

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la *gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Municipalité de Bury joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2025 au le 31 mars 2028 pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales ;

QU'UN un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficiaire ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.055 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
~~2024-10-183~~
2024-10-183

8.9 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Bury confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, Mme Louise Brière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-10-184

8.10 Contrat pour concassage de matériaux granulaires

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury désire se constituer une réserve de gravier dans le site situé sur le chemin Long Swamp dont elle est propriétaire ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le concassage de 10 000 tonnes de gravier 0,3/4 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'accorder le contrat de concassage de gravier selon la soumission déposée par Les Entreprises Daniel Fontaine, au prix de 5,75 \$ la tonne métrique, taxes en sus, pour un total de 10 000 tonnes de gravier 0,3/4, plus les frais de déplacement de la machinerie pour un montant de 3 000 \$, plus taxes.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 4

CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

2024-10-185

8.11 Services professionnels pour l'assistance technique sur le préavis de l'attestation d'assainissement

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) nous a informés qu'un projet d'attestation d'assainissement municipal a été délivré à notre municipalité ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le but de ce préavis est de déterminer les conditions, les restrictions et les interdictions applicables à l'exploitation de nos ouvrages d'assainissement ;

ATTENDU QUE cette proposition concerne une étude du préavis et de compléter un sommaire des changements qui seront effectifs au 1^{er} janvier 2025 et mettre également en lumière les points qui relèvent de l'ingénierie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury autorise Mme Louise Brière directrice générale/greffière-trésorière, d'octroyer un contrat de gré à gré d'un montant forfaitaire de 1 800.00 \$ plus taxes à Aquatech Société de gestion de l'eau inc. et une tarification additionnelle au besoin.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Prolongation FRR volet 2 projet #3 – réaménagement et mise aux normes du parc

2024-10-186

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a adopté la résolution numéro 2024-09-176, afin d'autoriser les demandes de prolongation du délai pour la réalisation des projets déposés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury souhaite faire la demande de prolongation afin de finaliser le projet avant le 30 septembre 2025 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal de Bury souhaite bénéficier du délai supplémentaire et s'engage à réaliser la totalité du projet réaménagement et mise aux normes du parc, au plus tard le 30 septembre 2025.

QUE la directrice générale/greffière-trésorière Mme Louise Brière, soit autorisé à signer tout document en lien avec cette prolongation.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Autorisation de signature - Entente concession Golf Pen-Y-Bryn

2024-10-187

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire, monsieur Denis Savage, et la Directrice générale/greffière-trésorière, madame Louise Brière, à signer pour et au nom de la municipalité de Bury, l'entente avec M. Michel Boutin concessionnaire au Club de golf Pen-Y-Bryn.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.14 Octroi de bourses de finissants

2024-10-188

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique qui donne une bourse aux finissants des écoles secondaires ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE cette récompense vise tous les élèves de moins de 20 ans appartenant à la communauté de Bury ayant terminé leurs études secondaires ;

ATTENDU QUE douze (12) étudiants et étudiantes ont obtenu leur diplôme d'études secondaires en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Russell Perkins,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 300 \$ pour chaque finissant ayant obtenu un diplôme d'études secondaires en 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.15 Don au journal - Image de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury contribue financièrement à chaque année au journal L'Image de Bury ;

ATTENDU QUE le Journal a transmis une demande de financement pour l'exercice 2024-2025 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 2 500 \$ en guise d'aide financière au journal L'Image de Bury pour l'exercice 2025.

QUE l'aide financière sera transmise avant la fin de leur exercice financier en juillet 2025.

QUE le paiement soit conditionnel à l'adoption du budget 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

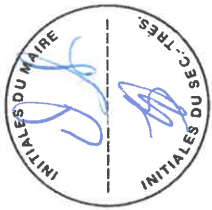
11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Corey Strapps propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 24.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 novembre 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

2024-10-190

2024-10-189



No de résolution
ou annotation

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2024-10-173, 2024-10-178, 2024-10-182, 2024-10-183, 2024-10-186, 2024-10-187.

Signé ce 8 octobre 2024.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière